



ECPM

69, rue Michelet
93100 Montreuil
France

Tel : +33 1 57 63 03 57

Fax : +33 1 80 87 70 46

Email : ecpm@ecpm.org

www.ecpm.org

ECPM membre fondateur /
Comité de pilotage



COMMUNIQUÉ

Paris, le 1^{er} juin 2018

L'Assemblée nationale du Burkina Faso a adopté le 31 mai 2018 un nouveau code pénal prévoyant l'abolition de la peine de mort. Après la promulgation de ce texte par le Président Kaboré, le Burkina Faso deviendra le 21^{ème} pays abolitionniste d'Afrique et le 114^{ème} dans le monde (pour les crimes de droit commun).

Le 31 mai 2018, les députés de l'Assemblée nationale du Burkina Faso ont voté, par 83 voix contre 43, l'abolition de la peine de mort pour les crimes de droit commun. Cette étape historique constitue l'aboutissement d'un intense travail de plaidoyer porté par la société civile – menée par le Centre d'information et de formation en matière de droits humains en Afrique (CIFDHA), l'ACAT Burkina, la FIACAT et la Coalition du Faso contre la peine de mort – et soutenu depuis de nombreuses années par ECPM.

En 2016 avait eu lieu à Ouagadougou un séminaire parlementaire régional sur l'abolition en Afrique Francophone, auquel de nombreux députés du Faso étaient présents. Les autorités burkinabè avaient également participé au Congrès mondial contre la peine de mort de Madrid en 2013, ainsi qu'au Congrès régional contre la peine de mort d'Abidjan en avril 2018. À cette occasion, le ministre de la Justice du Burkina Faso, M. René Bagoro, avait réaffirmé son engagement en faveur de l'abolition et la volonté de porter cette réforme jusqu'à son terme.

ECPM félicite la société civile et les autorités burkinabè pour leur engagement et pour ce progrès immense. À la suite des récentes abolitions au Congo, au Gabon, à Madagascar, au Togo et en Guinée, l'abolition de la peine capitale au Burkina Faso confirme la forte tendance abolitionniste sur le continent africain. Le Burkina Faso doit désormais parachever ce processus en supprimant toutes les dispositions restantes prévoyant la peine de mort dans le Code de justice militaire, en adoptant la nouvelle Constitution qui consacre l'abolition de la peine de mort, en commuant les peines des condamnés à mort et en ratifiant le Second protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

ECPM continuera de soutenir les acteurs abolitionnistes au Burkina Faso pour ces prochaines étapes, et espère leur présence au 7^e Congrès mondial contre la peine de mort qui se tiendra à Bruxelles du 27 février au 1^{er} mars 2019.

Contacts

Raphaël Chenuil-Hazan, directeur général d'ECPM – rchenuil@ecpm.org

Nicolas Perron, directeur des programmes d'ECPM – nperron@ecpm.org